

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Raucoules (salle des associations),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Jean-Marc TOURON)

REPUBLIQUE
FRANCAISE
REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :
En exercice : 24
Présents : 19
Ayant pris part au vote
(vote public) : 22
o Pour : 22
o Contre : 0
o Abstention : 0
o Blanc : 0
o Nul : 0

Date de convocation :
Le 18 novembre 2025

Date d'affichage :
Le 18 novembre 2025

DELIBERATION N° :
DC/2025-11-24/14

OBJET DE LA SEANCE :
Fonds de concours
« attractivité-voirie »
2025-2026

Riotord
Acompte 2

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, MOULIN Christophe, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas, et Mmes DREVET Hélène, MARCON Catherine, MEYNET Isabelle, JAMES Marie-Laure, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusé : Néant.

Absents : Mme MASSARDIER Céline et CELLE Hubert.

Pouvoirs : M. SABY F.-Régis donne pouvoir à Mme JAMES M.-Laure.
Mme MOUNIER Emeline donne pouvoir à Mme MEYNET Isabelle.
M. PEYRARD Guy donne pouvoir à Mme SOUTRENON Maryline.

M. DURIEUX, Vice-Président, rappelle au Conseil Communautaire la délibération n° DC/2024-12-16/19 du 16 décembre 2024 approuvant la mise en place d'un fonds de concours sur 2025 et 2026 et fixant le montant du fonds de concours à 50 % de l'autofinancement HT assumé par la Commune concernée (hors subventions) pour les investissements relevant de l'« attractivité » et à 30 % de l'autofinancement HT assumé par la Commune concernée (hors subventions) les investissements relevant de la « voirie » hors bourg avec des plafonds maximums.

Il indique que conformément aux dispositions de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment son article 186-1 codifié à l'article L. 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté de Communes et ses Communes membres après accords concordants (majorité simple) afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

Il précise que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

AR Prefecture

043-244300307-20251124-DC2025112414-DE
Reçu le 16/12/2025

M. DURIEUX présente alors la demande de la Commune de Riotord sollicitant le versement d'un 2^{ème} acompte au fonds de concours 2025-2026 au titre des travaux d'investissement qu'elle a réalisés sur sa Commune :

VOIRIE

*Opération : voirie suite dégâts orages hors DSEC

Montant total des travaux présentés : 67 955.00 €

Subventions proratisée 28 541.10 € (DETR 2025) soit 42%

Montant éligible au fonds de concours : 39 413.90 €

Fonds de concours à verser 30% de 39 413.90 soit 11 824.17 €

*Opération : voirie communale (acompte 1)

Montant total des travaux présentés : 25 509.90 €

Subventions inscrites au plan de financement initial DETR : 24.54%

Participation fonds de concours : 22.64%

Commune : 52.82%

Fonds de concours à verser 30% de 19 249.77 soit 5 775.44 €

*Opération : éclairage public hors bourg

Montant total des travaux présentés : 31 433.68 €

Participation SDE : 14 145.16 euros

Montant éligible au fonds de concours : 17 288.52 €

Fonds de concours à verser 30% de 17 288.52 soit 5 186.56 €

ATTRACTIVITE

*Opération : Requalification centre bourg – tranche 2

Montant total des travaux présentés: 407 553.25 €

Subventions proratisées 287 441.54 € (Région, Département, Etat, Europe
soit un total de 68.32%)

Montant éligible au fonds de concours : 11.68% des dépenses selon le plan
de financement initial

Fonds de concours à verser 11.68%*407 553.25 € soit 49 141.06 €

*Opération : Caserne pompiers

Montant total des travaux présentés: 5 355.85 €

Subventions 0

Montant éligible au FdC : 50%

Fonds de concours à verser 50% de 5 355.85 soit 2 677.92 euros

TOTAL RIOTORD : 73 066.31 euros

Il indique ensuite que conformément au fonds de concours mis en place par la Communauté de Communes, la Commune de Riotord peut bénéficier du versement d'un 2^{ème} acompte au fonds de concours 2025-2026, soit la somme totale de 73 066.31 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment son article 186-1,

AR Prefecture

043-244300307-20251124-DC2025112414-DE
Reçu le 16/12/2025

Vu la délibération précitée du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2024,

Vu que le bénéficiaire du fonds de concours doit assurer, hors subventions, une part du financement au moins égale au montant des fonds de concours alloués,

Vu que le versement d'un fonds de concours doit donner lieu à des délibérations concordantes de la Commune et de la Communauté de Communes,

Vu la sollicitation de la Commune de Riotord et les justificatifs fournis,

Vu que le dossier et la demande transmis sont conformes aux principes définis,

- approuve le versement à la Commune de Riotord d'un 2^{ème} acompte au fonds de concours 2025-2026, soit la somme de 73 066.31 euros au titre des travaux qu'elle a réalisés,
- précise que ces dépenses seront effectuées au compte 2041412 (fonds de concours aux Communes),
- charge le Président d'effectuer le mandat correspondant,

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET
Président,

Jean-Marc TOURON
Secrétaire de séance,



A handwritten signature in blue ink, corresponding to Jean-Marc Touron, the secretary of the meeting.

AR Prefecture

043-244300307-20251124-DC2025112414-DE
Reçu le 16/12/2025

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le

AR Prefecture

043-244300307-20251124-DC2025112414-DE
Reçu le 16/12/2025